

COMMUNIQUE DE PRESSE **du Réseau des Villes-Centres et Agglomérations de Rhône-Alpes**

C'est à Bourg-en-Bresse, au Monastère royal de Brou, que les Maires et Présidents du Réseau des villes-centres et agglomérations de Rhône Alpes (Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, St Etienne et Valence) se sont réunis en Conférence annuelle le 2 février.

Sous la présidence de M. Debat, Maire de Bourg, les élus ont échangé sur les nombreux sujets d'actualité qui concernent leurs collectivités, que ce soit la mise en œuvre de la réforme territoriale ou les préoccupations financières et d'accès à l'emprunt dans un contexte de crise économique. Comme chaque année, ils avaient convié à leurs débats la Région Rhône-Alpes, représentée par son Vice-président en charge de l'aménagement.

Dans un premier temps, les Maires et Présidents ont fait le point sur les importantes avancées réalisées en 2011 dans la concrétisation des deux pôles métropolitains autour de Lyon, Saint Etienne, Vienn'Agglo et la CAPI, et le long du Sillon alpin reliant Valence, Grenoble, Chambéry, Annecy et Annemasse. La conférence se félicite de ces évolutions en cours et réaffirme qu'il ne saurait y avoir d'opposition entre des territoires ruraux et des espaces urbains. Ceux-ci structurent les bassins de vie où s'organisent aujourd'hui des solidarités réelles sur la question des déplacements, de la formation et de l'emploi en particulier. Au-delà des Pôles métropolitains, ils souhaitent que les solutions tendant à assurer une meilleure cohérence entre les agglomérations et leurs bassins de vie soient confortées. Concernant la mobilité, il apparaît clairement que les entités urbaines souhaitent travailler avec la Région Rhône-Alpes détentrice de la compétence TER.

Les agglomérations et les villes ont ainsi rappelé l'importance de la prise en compte du fait urbain (et notamment sa dimension compétitivité économique et emplois) dans ces projets de pôles métropolitains. Les socles productifs des agglomérations sont en effet indispensables au développement du territoire. Les pôles métropolitains apportent en cela une *taille critique* indispensable pour être performant à l'échelle internationale. Roanne et Bourg en Bresse par exemple souhaitent aller plus loin dans la coopération avec le Pôle métropolitain de la région lyonnaise, notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, des transports ou de la santé.

Un bilan des différents Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) lancés par l'Etat en 2011 a permis de constater certaines améliorations dans la cohérence entre les périmètres des agglomérations et leurs bassins de vie correspondants. Les communautés d'agglomérations de Roanne et de Valence connaissent notamment d'intéressantes perspectives d'extension dans le cadre de ces SDCI mais on constate un *statu quo* pour d'autres agglomérations.

Sur le volet financier, un premier bilan du nouveau dispositif de péréquation nationale (FPIC) entre collectivités a été établi. Au-delà de la solidarité ainsi mise en place, les élus ont aussi mis en évidence les effets de péréquation que génèrent leur propres politiques d'agglomération au sein de leurs territoires. Il apparaît que les communes seraient majoritairement contributrices au fonds par rapport aux EPCI. Des ajustements sont d'ores et déjà identifiés pour mieux prendre en compte l'effort fiscal des territoires et revoir la cohérence entre péréquation horizontale et verticale. Si les villes ne sont pas opposées à la mise en place du mécanisme de péréquation horizontale, elles expriment cependant une forte inquiétude sur celui-ci qui contredit par exemple le dispositif de la DSU. Une clause de revoyure s'impose sur ce sujet.

Concernant les conditions d'accès des collectivités à l'emprunt, il a été rappelé que la situation est très préoccupante. En 2012, 8 à 13 milliards d'euros nécessaires aux investissements des collectivités ne seraient pas à ce stade disponibles, avec le risque d'un impact très négatif sur la croissance du pays. Les participants alertent l'Etat sur le risque proche de pénurie dans l'accès au crédit. Cette situation met en cause l'exécution des budgets d'investissement des collectivités qui représentent 72% de l'investissement public, alimentent l'économie et soutiennent l'activité des entreprises. Les émissions d'obligations sont une piste complémentaire de financement, sachant qu'un montant minimum important est attendu par le marché, supposant des regroupements des collectivités.

Les élus du Réseau ont donc rappelé l'importance et l'urgence des décisions attendues de l'Etat dans l'amélioration des conditions d'accès des collectivités (déjà soumise à la règle d'or) à l'emprunt mais aussi dans la création d'une agence de financement des collectivités locales.

En matière de transports, l'enquête publique en cours sur les accès alpins de la LGV Lyon/Chambéry/Turin a fait l'objet d'une résolution commune spécifique, co-signée en fin de séance par les Présidents et Maires du Réseau.

Concernant le projet ferroviaire de LGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL), les conclusions du débat public (qui a fait l'objet d'une mobilisation très importante) confortent les variantes privilégiant la desserte de Roanne.

Les élus du Réseau ont émis le souhait qu'une vision cohérente des déplacements à l'échelle régionale soit initiée par l'Etat en concertation étroite avec les collectivités territoriales, et concerne l'ensemble des modes de transports, ferroviaire, routier, aérien ou fluvial.

Pour conclure, les élus ont souhaité qu'un travail de coordination soit mené en matière de politique de la ville. Cet exemple vient confirmer la vocation de mise en réseau et d'échanges d'expériences que constitue ce Réseau des Villes-Centres et Agglomération, unique en son genre et à l'origine des coopérations urbaines de plus en plus nombreuses en Rhône-Alpes.